

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 2 février 2026, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 27 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 95 représentants 166 voix
Nombre de membres présents : 28 représentants 43 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 51 représentants 94 voix

Délibération n°CS2026/03

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2026
Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de chartreuse

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

BERANGER Nathalie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel

BREYTON Stéphanie

BUFFET Gilbert

CHASSAGNON Guillaume

CHAVAND Christelle

DELPHIN Jean-Luc

DELPHIN Maurice

DEVAUTON Thierry

DUPRAZ Marc

ESCARON Dominique

GAUTIER Marc

GUSMEROLI Stéphane

MICHALLET Bernard

MONTAGNAT-RENTIER Dominique

MOREL Véronique

PUTOT Éric

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZON Elodie

DUPRAZ Fabien

POZO Jean-Christophe et FERRARI Marcel

SUCHERE Séverine

TOUIHRAT Frédéric

USSEGLIO-THOMASETTI Denis et ROCHAS Henri

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DEPINOIS Marc

PICHON-MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 12 voix délibératives

REY Freddy à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert

CHAIX Sandrine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

FAURE Nathalie à BERANGER Nathalie

BENHAMOU Franck

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à GUSMEROLI Stéphane

BACK Antoine (sup)

HABFAST Claus à MOREL Véronique

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

CLOUZEAU Dominique à GAUTIER Marc

MERLE Alain à MICHALLET Bernard

EYMERY Clémentine à CHAVAND Christelle

IZYLOWSKI Romain (sup)

MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard

MONIN Michelle

PIEUCHOT Ghislaine à ESCARON Dominique

ZANNA Maryline

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOIX-NEVEU Arthur à POZO Jean-Christophe

BELLINGHERY Éric

BOULLIER Anne-Marie à GUSMEROLI Stéphane

CANIVET Bernard (sup)

BURDET Gérard à CHAVAND Christelle

DUPERCHY Pierre

DELCAMBRE Philippe à DELPHIN Maurice

FASOLA Frédéric

DUMAS Isabelle à DELPHIN Maurice

FRICK Cosima (sup)

EGO Catherine à ESCARON Dominique

LAYDEVANT Laurence (sup)

LAMBERT Hervé à MOREL Véronique

MANGIONE Brigitte

LAVAL Sylvain à BREYTON Stéphanie

SECO Marc

PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand

REY René à BREYTON Stéphanie

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MOLLIERE Denis à PICHON-MARTIN Bertrand

BASSET Michel

MILLET Régine (sup)

**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2026 :
Budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse**

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les
orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts
de Chartreuse.

Ainsi fait et délibéré le 2 février 2026
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le

0 4 FEV. 2025

